



Les plus beaux patrimoines
se façonnent dans l'exigence

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

Cet instrument financier est une alternative à un placement risqué en actions.

- **Distributeurs** : Legal & General (France) – Legal & General Bank (France)
- **Émetteur** : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V., société ad hoc de droit néerlandais
Garant du remboursement : BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+ / Moody's A2 / Fitch Ratings A+⁽¹⁾)
Le souscripteur supporte le risque de crédit de l'Émetteur et du Garant du remboursement.
- **Durée d'investissement conseillée** : 5 ans (en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé)
Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé.
- **Période de commercialisation** : du 15 mars 2013 au 30 avril 2013 (inclus)
Le montant de l'émission étant limité, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 30 avril 2013.
- **Éligibilité** : contrat d'assurance vie, contrat de capitalisation et/ou compte-titres
Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

(1) Notations de crédit au 31 janvier 2013



LEGAL & GENERAL OPPORTUNITÉ 2013 est destiné aux investisseurs :

- qui attendent une hausse du marché actions français mais n'ont pas d'anticipation quant à son échéance et son ampleur ;
- qui désirent s'exposer à ce marché via l'indice CAC 40* (dont la performance est calculée hors dividendes) ;
- qui souhaitent que leur capital redevienne disponible l'année où la hausse s'amorce et percevoir alors, le cas échéant, un gain de 9,05 % annuels* ;
- qui acceptent en contrepartie un risque de perte partielle ou totale du capital à l'échéance en cas de baisse continue de l'indice, ainsi qu'un plafonnement du gain potentiel.

Remarque préliminaire : Dans cette brochure, le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit, soit 1 000 €, multipliée par le nombre d'unités de compte ou de titres figurant sur votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation et/ou votre compte-titres. Tous les remboursements présentés sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais, prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Ils sont soumis au risque de défaut ou de faillite de l'Émetteur et du Garant du remboursement.



MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la date de constatation initiale⁽¹⁾, on observe le niveau de l'indice CAC 40* et on le retient comme niveau d'origine.

ANNÉES 1 A 4

Chacune des 4 premières années, à la date de constatation annuelle⁽²⁾, on observe à nouveau le niveau de l'indice :

- Si à cette date l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus, un mécanisme de remboursement anticipé avec gain est automatiquement activé. Le produit s'arrête et l'investisseur reçoit :
Le capital + 9,05 % par année écoulée*,
soit un taux de rendement brut annualisé de 8,70 % à 7,93 % selon l'année du remboursement.
- Sinon, le produit continue.

ANNÉE 5

Si le produit dure jusqu'à l'échéance des 5 ans, à la date de constatation finale⁽³⁾ on observe une dernière fois le niveau de l'indice :

- Si à cette date l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus, l'investisseur bénéficie du remboursement avec gain. Il reçoit :
Le capital + (9,05 % x 5) = 145,25 % du capital*,
soit un taux de rendement brut annualisé de 7,69 %.
- Si l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine, mais que la baisse n'excède pas 40 %, alors l'investisseur bénéficie d'une protection du capital. Il reçoit :
L'intégralité du capital*.
- Si l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine et que la baisse excède 40 %, alors l'investisseur subit une perte en capital. Il reçoit :
Le capital diminué de la baisse de l'indice par rapport à son niveau d'origine*.
La perte peut aller jusqu'à la totalité du capital, dans le cas où l'indice cède la totalité de sa valeur.

L'intégralité du montant remboursé par anticipation ou à l'échéance est versée dans le compte-titres, le contrat d'assurance vie ou le contrat de capitalisation dans lequel est acquis le produit, selon les conditions et modalités précisées dans le cadre de l'enveloppe d'investissement choisie.

* Hors frais, prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf défaut ou faillite de l'Émetteur et du Garant du remboursement.

(1) Date de constatation initiale: 30 avril 2013

(2) Dates de constatation annuelle : 30 avril 2014 (année 1), 30 avril 2015 (année 2), 2 mai 2016 (année 3), 2 mai 2017 (année 4)

(3) Date de constatation finale : 30 avril 2018 (année 5)



UN MÉCANISME SIMPLE ET CONNU À L'AVANCE

Ceci est un exemple illustratif. Les hypothèses présentées n'ont que pour but de vous permettre d'appréhender facilement le mécanisme du produit. Il ne préjuge en rien de résultats futurs et ne saurait constituer en aucune manière une offre commerciale.

EXEMPLE :

Investissement initial entre le 15 mars 2013
et le 30 avril 2013 :

100 000 €

Niveau de l'indice CAC 40° le 30 avril 2013 :
3 800 points (hypothèse)

1^{er} anniversaire : 30 avril 2014

Indice CAC 40° \geq 3 800 points

Remboursement anticipé : capital + 9,05 % = 109,05 % du capital*
(taux de rendement brut annualisé : 8,70 %)

Indice CAC 40° < 3 800 points

Le produit continue

2^{ème} anniversaire : 30 avril 2015

Indice CAC 40° \geq 3 800 points

Remboursement anticipé : capital + (2 x 9,05 %) = 118,10 % du capital*
(taux de rendement brut annualisé : 8,50 %)

Indice CAC 40° < 3 800 points

Le produit continue

3^{ème} anniversaire : 2 mai 2016

Indice CAC 40° \geq 3 800 points

Remboursement anticipé : capital + (3 x 9,05 %) = 127,15 % du capital*
(taux de rendement brut annualisé : 8,20 %)

Indice CAC 40° < 3 800 points

Le produit continue

4^{ème} anniversaire : 2 mai 2017

Indice CAC 40° \geq 3 800 points

Remboursement anticipé : capital + (4 x 9,05 %) = 136,20 % du capital*
(taux de rendement brut annualisé : 7,93 %)

Indice CAC 40° < 3 800 points

Le produit continue

5^{ème} anniversaire : 30 avril 2018

Indice CAC 40° \geq 3 800 points

Remboursement anticipé : capital + (5 x 9,05 %) = 145,25 % du capital*
(taux de rendement brut annualisé : 7,69 %)

Indice CAC 40° < 3 800 points
et Indice CAC 40° \geq 2 280 points**

Remboursement à l'échéance = capital*
(taux de rendement brut annualisé : 0 %)

Indice CAC 40° < 2 280 points**

Remboursement à l'échéance < 60 % du capital*
(perte partielle ou totale)

* Hors frais, prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf défaut ou faillite de l'Émetteur et du Garant du remboursement.

** Soit 3 800 - (40 % x 3 800)



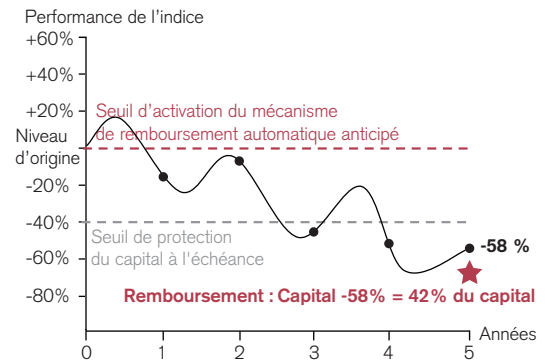
ILLUSTRATIONS

SCÉNARIO DÉFAVORABLE :

Marché fortement baissier à horizon 5 ans

- Les 4 premières années, l'indice clôture, à la date de constatation annuelle, en baisse par rapport à son niveau d'origine. Le produit continue donc jusqu'à l'échéance.
- La 5^{ème} année, l'indice clôture à la date de constatation finale en baisse de 58 % par rapport à son niveau d'origine, soit en dessous du seuil de protection du capital. L'investisseur récupère donc à l'échéance le capital - 58 % = 42 % du capital et subit une perte en capital.
- Le taux de rendement brut annualisé est égal à -15,81 %* (identique à celui de l'indice).

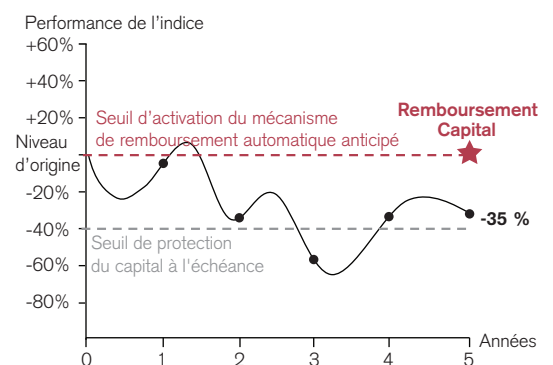
Dans le cas le plus défavorable où aux 4 dates de constatation annuelle l'indice clôturerait en baisse par rapport à son niveau d'origine et céderait la totalité de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait totale et le montant remboursé nul.



SCÉNARIO MÉDIAN :

Marché modérément baissier à horizon 5 ans

- Les 4 premières années, l'indice clôture, à la date de constatation annuelle, en baisse par rapport à son niveau d'origine. Le produit continue donc jusqu'à l'échéance.
- La 5^{ème} année, l'indice clôture à la date de constatation finale en baisse de 35 % par rapport à son niveau d'origine, soit au-dessus du seuil de protection du capital. L'investisseur récupère donc à l'échéance l'intégralité du capital.
- Le taux de rendement brut annualisé est égal à 0 %* (contre -8,19 % pour l'indice).

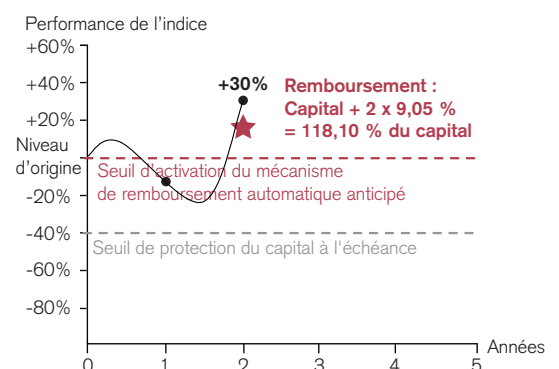


SCÉNARIO FAVORABLE :

Marché haussier à moyen terme

- La 1^{ère} année, l'indice clôture, à la date de constatation annuelle, en baisse par rapport à son niveau d'origine. Le produit continue.
- La 2^{ème} année, l'indice clôture, à la date de constatation annuelle, en hausse de 30 % par rapport à son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement activé et l'investisseur reçoit, après 2 ans, le capital + 2 x 9,05 % = 118,10 % du capital.
- Le taux de rendement brut annualisé est égal à 8,50 %* (inférieur à celui de l'indice - égal à 13,74 % - du fait du montant fixe des gains annuels).

Dans le cas d'une hausse modérée de l'indice à une date de constatation annuelle ou à la date de constatation finale par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur engrange un meilleur rendement que celui de l'indice, du fait de la fixation des gains au montant fixe de 9,05 % par année écoulée.



* Hors frais, prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf défaut ou faillite de l'Émetteur et du Garant du remboursement.



SIMULATIONS HISTORIQUES

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eus le produit s'il avait été lancé dans le passé. Elles permettent d'appréhender le comportement du produit lors des différentes phases de marché de ces dernières années. POURAUTANT, LES SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE PRÉJUGENT EN RIEN DES RÉSULTATS FUTURS.

5169 tests ont été réalisés sur des placements similaires à Legal & General Opportunité 2013 sur la base des niveaux historiques de l'indice CAC 40* entre le 21 janvier 1988 et le 31 janvier 2013 :

- Dans plus de 97 % des cas, l'investisseur aurait récupéré l'intégralité du capital.
- Dans près de 87 % des cas, l'investisseur aurait perçu un gain de 9,05 % par année écoulée.
- Dans plus de 85 % des cas, le produit aurait été remboursé par anticipation.
- Dans plus de 66 % des cas, l'investisseur aurait été remboursé dès la 1^{ère} année, avec le taux de rendement annualisé brut maximum de 8,70 %.

Source : BNP Paribas, 31 janvier 2013



AVANTAGES :

- Le capital est intégralement protégé* à l'échéance si, à la date de constatation finale, l'indice CAC 40* ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine.
- En cas de remboursement automatique anticipé ou si, à la date de constatation finale, l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus, l'investisseur reçoit un gain de 9,05 %⁽¹⁾ par année écoulée*, bénéficiant donc d'un « effet mémoire » depuis le début du produit. Du fait du montant fixe des gains annuels, il obtient un rendement supérieur à celui de l'indice en cas de hausse modérée de ce dernier.
- Dès lors que, à la date de constatation annuelle, l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus, l'investisseur bénéficie chaque année, de l'année 1 à l'année 4, d'un remboursement automatique anticipé du capital, augmenté d'un gain de 9,05 %⁽¹⁾ par année écoulée*.
- Le Garant du remboursement, BNP Paribas S.A., bénéficie d'une notation de crédit de qualité (Standard & Poor's A+, Moody's A2, Fitch Ratings A+⁽²⁾)



INCONVÉNIENTS :

- L'investisseur est exposé à un risque de perte partielle ou totale du capital à l'échéance, dans le cas où l'indice clôture, à la date de constatation finale, en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son placement, qui peut varier de 1 à 5 ans, en fonction de la performance de l'indice sous-jacent.
- En cas de forte hausse de l'indice à une date de constatation annuelle ou à la date de constatation finale, le gain perçu par l'investisseur est plafonné au montant fixe de 9,05 %⁽¹⁾ par année écoulée*.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes de l'indice CAC 40*. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.



FACTEURS DE RISQUES :

- Risque lié au sous-jacent - Le montant remboursé dépend de la performance de l'indice CAC 40* et donc de l'évolution du marché actions français.
- Risque découlant de la nature du support - En cas de revente du produit avant l'échéance (dans le cas d'un investissement via un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : en cas d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès du contrat), il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Ainsi, celui-ci pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant des modalités de remboursement décrites ici. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.
- Risques de marché - Le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice CAC 40*, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice clôture aux alentours du seuil des 40 % de baisse par rapport à son niveau d'origine.
- Risque de crédit - L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant du remboursement (qui peut induire un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit du Garant du remboursement (qui peut induire un risque sur le prix de marché du produit).

* Hors frais, prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf défaut ou faillite de l'Émetteur et du Garant du remboursement.

(1) Soit un taux de rendement brut annuelisé de 8,70 % à 7,69 % en cas de remboursement avec gain

(2) Notations de crédit au 31 janvier 2013



LE CAC 40® : L'INDICE DE RÉFÉRENCE DU MARCHÉ ACTIONS FRANÇAIS

Le CAC 40® est l'indice phare du marché actions français. Il est composé des 40 valeurs les plus actives cotées sur NYSE Euronext Paris parmi les 100 plus grosses capitalisations boursières.

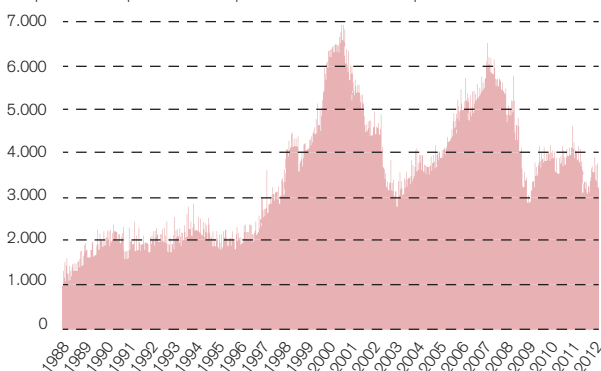
Représentatif des différents secteurs d'activités, il a pour objectif de refléter la tendance globale de l'économie française. Sa composition est revue tous les trimestres afin de maintenir cette représentativité. La

performance de l'indice est calculée sans réinvestissement des dividendes. Les 10 plus importantes valeurs sont Sanofi, Total, BNP Paribas, LVMH, Danone, Schneider Electric, Air Liquide, L'Oreal, AXA et Société Générale.

Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.euronext.com.

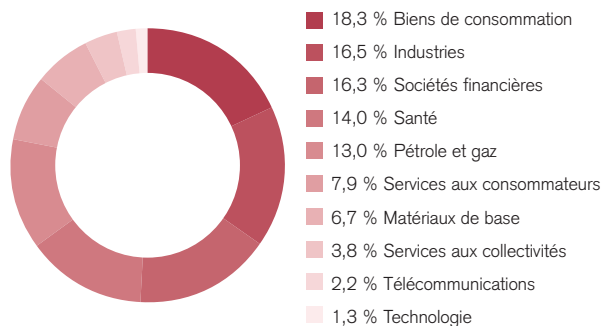
ÉVOLUTION DE L'INDICE DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 1987

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



Source : Bloomberg, 31 janvier 2013

RÉPARTITION SECTORIELLE





PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0011432749	Date de constatation initiale	30 avril 2013
Forme juridique	Certificat (titre de créance de droit français) sans garantie du capital ni en cours de vie ni à l'échéance	Dates de constatation annuelle	30 avril 2014 (année 1) 30 avril 2015 (année 2) 2 mai 2016 (année 3) 2 mai 2017 (année 4)
Distributeur	Legal & General (France) – Legal & General Bank (France)	Date de constatation finale	30 avril 2018 (année 5)
Émetteur	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (société ad hoc de droit néerlandais)	Dates de remboursement automatique anticipé	14 mai 2014 (année 1) 14 mai 2015 (année 2) 16 mai 2016 (année 3) 16 mai 2017 (année 4)
Garant du remboursement	BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+ / Moody's A2 / Fitch Ratings A+ ⁽¹⁾)	Date d'échéance	14 mai 2018 (année 5)
Valeur nominale	1 000 €	Valorisation	Quotidienne
Période de commercialisation	Du 15 mars 2013 au 30 avril 2013 inclus (sous réserve de clôture anticipée)	Cotation	NYSE Euronext
Éligibilité	Contrat d'assurance vie, contrat de capitalisation et/ou compte-titres	Marché secondaire	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. s'engage à assurer à tout moment une liquidité quotidienne avec une fourchette achat/vente de 1 % dans des conditions normales de marché.
Prix de souscription	1 000 €€		
Frais d'entrée	0 %		
Fais de sortie	0 %		
Commission de distribution	Des commissions relatives à cette transaction sont payées aux distributeurs par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au titre de la distribution, d'un montant annuel maximum de 1,10 % TTC du montant de l'Émission.		
Sous-jacent :	Indice CAC 40® (code ISIN : FR0003500008)		

(1) Notations de crédit au 31 janvier 2013

Pour tout renseignement ou pour rencontrer l'un de nos Conseillers Patrimoniaux :

- Appelez le 0 808 80 70 05 (appel gratuit depuis un fixe ou un mobile)

- Connectez-vous sur www.lgfrance.com

AVERTISSEMENT

Legal & General Opportunité 2013 (ci-après les « Certificats ») sont des titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. et pouvant être utilisés comme valeurs de référence d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. Les Certificats peuvent également être souscrits dans le cadre d'un compte-titres. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Certificats. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des Certificats exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information afférents aux Certificats avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Certificats à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. Les supports d'information sont composés du Prospectus de Base, dénommé « Warrant & Certificate Programme » daté du 1er juin 2012 de ses Suppléments, ainsi que des Conditions Définitives de l'Émission (« Final Terms »). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre cette brochure et les supports d'information, ces derniers prévaudront. Les supports d'information sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org et sur www.lgfrance.com, à l'exception du

Prospectus de Base et de ses Suppléments, disponibles uniquement sur le site www.lgfrance.com. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Certificats, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et le Garant du remboursement. L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que la souscription, le placement, la revente des Certificats décrits aux présentes, pourra intervenir par voie d'offre au public en France. Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre. « CAC 40® » et « CAC® » sont des marques déposées par Euronext Paris S.A., filiale d'Euronext NV.

Legal & General (France)
SA au capital de 15 144 874 € • RCS Paris 338 746 464
Entreprise régie par le Code des Assurances
Legal & General Bank (France)
SA au capital de 8 460 651 € • RCS Paris 341 911 576
Établissement de Crédit N° 14.120
58 rue de la Victoire • 75440 Paris Cedex 09